

Procès-verbal de l'Assemblée du 23 juin 2025

Le Conseil général de Grancy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la grande salle pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal du 9 décembre 2024
3. Comptes communaux 2024
4. Préavis municipal n°1/2025 concernant la parcelle n°349 (déchetterie, voirie)
5. Réponse à la motion de M. Thierry Chauvy
6. Information municipale sur les associations ASICOPE et ASICOVV
7. Nominations statutaires
8. Communications
9. Divers et propositions individuelles

Le Président, Serge Juillerat, ouvre la séance à 20h.

1. Appel

Sur 87 membres, 52 sont présents et 25 sont excusés. Le Président procède à l'assermentation de 4 nouveaux membres : MM. Florian Conne, Mathias Cueni, Greg Divorne et Valentin Pythoud qui sont remerciés pour leur engagement.

2. Lecture du PV

Le procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2024 est lu et approuvé par 51 voix et 1 abstention.

3. Comptes communaux 2024

La parole est donnée à Michel Siegrist, Syndic qui commente rapidement les comptes ainsi que le rapport de gestion que chacun a pu consulter L'année 2024 se termine avec un excédent de revenu de 50'000 frs environ.

La commission Gestion-Finances, par Manon Constant, rapporteuse, livre à son tour ses observations et recommande l'approbation des comptes.

M. Guex demande des précisions à propos de l'augmentation des charges au point 43 (Routes) suite à une compensation dans les charges de subventions jamais reçues complètement du Canton. En effet, les critères annoncés et finaux n'ont pas été les mêmes, le goudron utilisé et certains coûts revus à la baisse et donc les subventions moindres.

Aucune autre question n'étant posée, on passe au vote : les comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Préavis n°1/2025 concernant la déchetterie/voirie

La commission Gestion/finances par M. Olivier Colomb, rapporteur, recommande à l'Assemblée d'autoriser la Municipalité à emprunter 200'000 frs pour mener ce projet à

bien. Les surcoûts ont été clairement expliqués, en particulier l'instabilité du terrain, la décision de poser des panneaux photovoltaïques et l'installation de portes automatiques.

Une discussion pour le moins animée s'ensuit, plusieurs membres s'offusquant du manque d'anticipation et de sérieux de l'entreprise mandatée pour étudier le terrain. Cependant, 3 sondages ont été effectués sans montrer d'instabilité et c'est semble-t-il l'usage. Difficile de faire pression sur l'entreprise dans ce cas.

Plusieurs membres insistent sur le fait de garder des rampes d'escaliers d'accès et plusieurs se réjouissent et défendent l'installation photovoltaïque.

M. Barreiros rappelle qu'on pourra adapter les montants facturés aux communes utilisatrices pour compenser ces coûts supplémentaires si nécessaires.

Au moment du vote, le préavis est adopté par 43 oui, 9 avis contraires et 4 abstentions.

5. Réponse à la motion de M. Thierry Chauvy

M. le Syndic explique que cette demande aurait dû être un postulat et que cet objet concernant une station-essence au village est de la compétence de la seule Municipalité.

Cependant elle répond à cette demande de la manière suivante :

- À la suite d'une étude et d'un rapport, il est apparu que l'investissement était trop important.
- Il a été répondu par une Loi à l'initiative visant à diminuer les investissements dans les énergies fossiles. La Municipalité suit cette tendance.
- A la voirie, cela prendrait de la place et créerait une surcharge supplémentaire de trafic sur la rte de St Denis
- De plus, même si ce n'est pas arrivé souvent, lorsque le prix à la pompe était supérieur à celui de l'extérieur les habitants ont déserté la station .

En conclusion, la Commune n'a pas de terrain disponible et la Municipalité ne souhaite pas investir pour ce projet.

6. Infos sur l'ASICOPE et l'ASICOVV

Mme Juillerat présente l'ASICOPE qui gère les 650 à 700 élèves des trois dernières années obligatoires de 17 communes. Ces élèves étudient à Cossonay sur le site du PAM dans 5 bâtiments.

Mme Widmer représente la Commune dans l'Exécutif et Mme Juillerat est déléguée pour les deux Conseils intercommunaux qui ont lieu chaque année.

Mme Siegrist présente l'ASICOVV qui concerne 11 communes pour les années 1 à 8 de la scolarité. Pour la Commune de Grancy, M. Vincent Devantay est membre du Comité Directeur et Mme Siegrist est déléguée du Conseil.

A noter que la Commune s'est battue pour garder son école et qu'elle a bien fait, car en 4 ans il y a une dizaine de classes supplémentaires qui ont dû être ouvertes dans l'établissement. La salle communale est également très utilisée comme salle de gym.

7. Nominations statutaires

Serge Juillerat est élu par acclamation à la Présidence. Il remercie l'Assemblée pour sa confiance.

Christiane Chollet est également élue par acclamation à la Vice-présidence.

La place de 2^e suppléant scrutateur est attribuée à Yann Mages.

Malika Diserens rejoint la Commission Gestion-Finance.

Tous ces membres sont remerciés pour leur engagement.

8. Communications

- Mme Widmer annonce la fête du 1^{er} août, avec son atelier -lampions pour les plus jeunes, le repas puis le cortège jusqu'à Surchaux
- M. Vincent Devantay a le plaisir d'annoncer que les travaux avançant bien, la place de jeux et la déchetterie/voirie seront inaugurées le 4 octobre prochain.
- Des travaux ont eu lieu au chemin forestier du Cudret. Les billons placés pour préserver le nouveau chemin seront bientôt enlevés.
- M. Siegrist annonce que M. Allan Monnard a été engagé par 4 communes dont un 20% à Grancy pour seconder M. Baumann. Une voiture de service électrique a été acquise.
- Une étude est en cours concernant l'aménagement de la Place de La Fontaine.

Le prochain Conseil et la désormais traditionnelle fondue auront lieu le lundi 8 décembre 2024 à 19 h, attention à l'horaire !

9. Divers et propositions individuelles

M. Luc Lodari demande de situer les parcelles dans les préavis lorsque c'est possible pour une meilleure lecture et compréhension.

M. Kool se demande si la climatisation de la Grande Salle est envisageable. Il demande également une centrale de chauffe à bois dans le futur projet du battoir.

Mme Berthoud regrette que la pause de midi ne soit pas respectée sur les différents chantiers dans le village.

M. Guex aimerait plus d'infos en continu sur le site internet communal, les préavis par exemple.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la séance à 21 h 45.

Le Président :

La secrétaire :

